



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
VAL SPECIAL MOLY GREASE 10/400 G

Version: 1.1

Date de révision: 11/05/2021

Date d'impression:
09/21/2022

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur de produit

Nom commercial : VAL SPECIAL MOLY GREASE 10/400 G

Code du produit : 504974

**Renseignements concernant le fournisseur
de la fiche de données de sécurité**

Valvoline Canada Corp
905 Winston Churchill Blvd
Mississauga ON L5J 4P2
Canada
1-800-TEAMVAL (1-800-832-6825)

SDS@valvoline.com

Numéro d'appel d'urgence

1-800-VALVOLINE (1-800-825-8654)

Numero de Information Regler

1-800-TEAMVAL (1-800-832-6825)

Informations sur le produit

1-800-TEAMVAL (1-800-832-6825)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments d'étiquetage SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	Classification	Concentration (%)
DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC	64742-54-7	Pas une substance ni un mélange dangereux.	>=30.00 - < 60.00
MOLYBDENUM DISULFIDE	1317-33-5	Pas une substance ni un mélange dangereux.	>=1.00 - < 5.00

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VAL SPECIAL MOLY GREASE 10/400 G

Version: 1.1

Date de révision: 11/05/2021

Date d'impression:
09/21/2022

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux	: Ne pas laisser la victime sans surveillance.
En cas d'inhalation	: En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	: Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	: Aucun symptôme connu ou attendu.
Avis aux médecins	: Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours. Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Produits de combustion dangereux	: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux
Méthodes spécifiques d'extinction	:
Information supplémentaire	: Procédure standard pour feux d'origine chimique. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Équipements de protection particuliers des pompiers	: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions pour la protection de l'environnement	: En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions
---	--



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VAL SPECIAL MOLY GREASE 10/400 G

Version: 1.1

Date de révision: 11/05/2021

Date d'impression:
09/21/2022

locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Conditions de stockage sûres : Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Pas de matières à signaler spécialement.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC	64742-54-7	TWA	1 mg/m3 Brouillard	CA BC OEL
MOLYBDENUM DISULFIDE	1317-33-5	TWA	10 mg/m3 Total (Molybdène)	CA AB OEL
		TWA	3 mg/m3 Respirable (Molybdène)	CA AB OEL
		TWA	10 mg/m3 Inhalable (Molybdène)	CA BC OEL
		TWA	3 mg/m3 Respirable (Molybdène)	CA BC OEL
		VEMP	10 mg/m3 poussière inhalable (Molybdène)	CA QC OEL
		VEMP	3 mg/m3 poussière respirable (Molybdène)	CA QC OEL



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
VAL SPECIAL MOLY GREASE 10/400 G

Version: 1.1

Date de révision: 11/05/2021

Date d'impression:
09/21/2022

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Protection des yeux	: Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps	: Vêtement de protection
Mesures d'hygiène	: Pratiques générales d'hygiène industrielle.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: pâte
Couleur	: gris
Odeur	: type hydrocarbure
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: 338 °C
Point d'éclair	: 260 °C
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Auto-inflammation	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
VAL SPECIAL MOLY GREASE 10/400 G

Version: 1.1

Date de révision: 11/05/2021

Date d'impression:
09/21/2022

Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	0.94 gcm3 (20 °C)
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	négligeable
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température d'inflammation	:	> 315 °C
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	> 20.5 mm2/s (40 °C)
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de dangers particuliers à signaler.
Conditions à éviter	:	Aucun(e) à notre connaissance. Donnée non disponible
Matières incompatibles	:	Oxydants forts



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
VAL SPECIAL MOLY GREASE 10/400 G

Version: 1.1

Date de révision: 11/05/2021

Date d'impression:
09/21/2022

Non applicable

Produits de décomposition
dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 6,477 mg/kg
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 169,492 mg/kg
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë

Composants:

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 15 g/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5 g/kg

MOLYBDENUM DISULFIDE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2.82 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Evaluation : Légère irritation passagère

Résultat : Légère irritation passagère

MOLYBDENUM DISULFIDE:

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Evaluation : Pas d'irritation des yeux



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
VAL SPECIAL MOLY GREASE 10/400 G

Version: 1.1

Date de révision: 11/05/2021

Date d'impression:
09/21/2022

MOLYBDENUM DISULFIDE:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Composants:

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Danger à court terme (aigu) : Non classé sur la base des informations disponibles.
pour le milieu aquatique

Danger à long terme : Non classé sur la base des informations disponibles.
(chronique) pour le milieu
aquatique

Composants:



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VAL SPECIAL MOLY GREASE 10/400 G

Version: 1.1

Date de révision: 11/05/2021

Date d'impression:
09/21/2022

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Poisson): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Invertébrés aquatiques): > 10,000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : EL50 (Les algues): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Poisson): 10 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Invertébrés aquatiques): 10 mg/l

Évaluation Ecotoxicologique
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

Persistance et dégradabilité

Composants:

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Composants:

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: Prévu > 7

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Composants:

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

Composants:

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VAL SPECIAL MOLY GREASE 10/400 G

Version: 1.1

Date de révision: 11/05/2021

Date d'impression:
09/21/2022

Méthodes d'élimination

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
AIIC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
DSL	: Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
ENCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
ISHL	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VAL SPECIAL MOLY GREASE 10/400 G

Version: 1.1

Date de révision: 11/05/2021

Date d'impression:
09/21/2022

PICCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TECI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire

Listes canadiennes

Aucune substance n'est soumise à une déclaration de nouvelle activité significative.

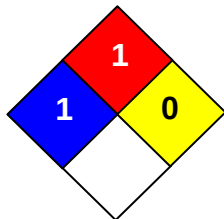
Inventaires

AIIC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TECI (Thaïlande), TSCA (USA)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Informations internes : R0076416

NFPA:	HMIS III:						
Inflammabilité Santé Instabilité Danger particulier 	<table><tr><td>SANTE</td><td>1<**</td></tr><tr><td>INFLAMMABILITE</td><td>1</td></tr><tr><td>DANGER PHYSIQUE</td><td>0</td></tr></table> 0 = non significatif(ve), 1 =Léger, 2 = Modéré, 3 = Elevé 4 = extrême, * = Chronique	SANTE	1<**	INFLAMMABILITE	1	DANGER PHYSIQUE	0
SANTE	1<**						
INFLAMMABILITE	1						
DANGER PHYSIQUE	0						

Classe d'Inflammabilité pour Liquides Inflammables

Liquide combustible de classe IIIB

Texte complet pour phrase H



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VAL SPECIAL MOLY GREASE 10/400 G

Version: 1.1

Date de révision: 11/05/2021

Date d'impression:
09/21/2022

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité
Données internes d'Valvoline, y compris les rapports d'essais propres et parrainés
La CEE-ONU administre les accords régionaux mettant en œuvre le système général harmonisé d'étiquetage (SGH) et de transport.

L'information contenue dans les présentes est considérée comme exacte, mais n'est pas garantie comme provenant de l'entreprise. Les destinataires sont avisés de confirmer à l'avance la nécessité que l'information soit actuelle, applicable et adaptée à leur usage. Cette fiche signalétique a été préparée par le département de santé et sécurité environnementale d'Valvoline (1-800-VALVOLINE).

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être, mais pas nécessairement sont utilisés dans cette fiche de données de sécurité :

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels (American Conference of Industrial Hygienists)

IEB : Indice d'exposition biologique (Biological Exposure Index, BEI)

CAS : Chemical Abstracts Service (une division d'American Chemical Society).

CMR : Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction (Carcinogenic, Mutagenic or Toxic for Reproduction)

CExx : Concentration Effective de xx

FG : Qualité alimentaire (Food Grade)

GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals)

H-statement : Communication des dangers (Hazard Statement)

IATA : Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association).

IATA-DGR : Règlement sur les matières dangereuses (Dangerous Goods Regulation) de l'« Association internationale du transport aérien » (International Air Transport Association).

OACI : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)

ICAO-TI (ICAO) : Instructions techniques (Technical Instructions) de l'« Organisation de l'aviation civile internationale » (« International Civil Aviation Organization »)

Clxx : Concentration Inhibitive pour xx d'une substance (ICxx)

IMDG : Réglementation internationale du transport maritime des matières dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)

ISO : Organisation internationale de normalisation (International Organization for Standardization)

CMxx : Concentration Mortelle pour xx pourcent de la population de test (LCxx)

DMxx : Dose Mortelle pour xx pourcent de la population de test (LDxx)

logPow : coefficient de partage octanol-eau

N.O.S. : Non spécifiés autrement (N.S.A.)

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques (OECD)

VLEP : Valeurs limites d'exposition professionnelle (Occupational Exposure Limit, OEL)

PBT : Persistant, bioaccumulatif et toxique

PEC : Concentration prédite avec effet (Predicted Effect Concentration)

PEL : Limites d'exposition admissibles (Permissible Exposure Limits)

PNEC : Concentration prédite sans effet (Predicted No Effect Concentration)

PPE : Équipement de protection individuelle (Personal Protective Equipment)

P-Statement : Énoncé de précaution (Precautionary Statement, P-statement)

STEL : Limite d'exposition de courte durée (Short-term exposure limit)

STOT : Toxicité pour un organe cible spécifique (Specific Target Organ Toxicity)

VLE : Valeur limite d'exposition (Threshold Limit Value, TLV)

MP : Moyenne pondérée (Time-weighted average, TWA)



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
VAL SPECIAL MOLY GREASE 10/400 G

Version: 1.1

Date de révision: 11/05/2021

Date d'impression:
09/21/2022

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable (Very Persistent and Very Bioaccumulative)
WEL : Niveau d'exposition professionnelle (Workplace Exposure Level)

CERCLA: Décret sur les Mesures de Compensation et Responsabilités Environnementales
DOT: Département des transports
FIFRA: Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act
CCRMD: Dangereux renseignements relatifs aux matières (HMIRC)
HMIS: Système d'identification des dangers
NFPA: Association Nationale de Protection contre le Feu
NIOSH: Association Nationale de santé et sécurité au travail
OSHA: Santé et sécurité au travail
ARLA, Santé Canada Agence de réglementation de la lutte (PMRA)
RTK: Droit à l'information
SIMDUT: Système d'information sur Matériaux (WHMIS)